

Réf N° 2025 - 229
Affaire suivie par :
Christine Masselot
Tél. : 04 76 74 73 72
Mél : christine.masselot@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 29 août 2025

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

Le directeur de l'École Académique de la Formation
Continue

à

Mesdames et Messieurs les enseignants des
établissements publics de l'Académie de Grenoble,
S/C Messieurs les inspecteurs d'académie - directeurs
académiques des services de l'Education Nationale
S/C Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'Education Nationale
S/C Mesdames et Messieurs les chef(fe)s d'établissement

Objet : Candidature des personnels des premier et second degré aux modules de formation d'initiative nationale (MIN) organisés dans le cadre de la formation continue

Réf. : décret n° 2017-169 du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié ; circulaire du 12-2-2021 ; courrier DGESCO-D2025-006235 aux rectrices et recteurs et directrices et directeurs d'EAFC du 26 juin 2025.

Les modules de formation d'initiative nationale (MIN) organisés dans le cadre de la formation continue s'articulent selon deux formats dans le cadre du déploiement des actions de formation 2025-2026 :

- a) des **modules de formation nationaux** sur les enjeux de métiers et de missions spécifiques **en lien avec l'INSEI** (Cf Annexe 1 - Liste MIN INSEI ; Intitulés et N° de module, de 25NDGS6002 à 25NDGS6038) ;
- b) des **modules décentralisés à rayonnement national, déployés au sein des EAFC** - Ecoles Académiques de Formation Continue (Cf Annexe 2 - Liste MIN décentralisés déployés en EAFC).

Ces modules de formation contribuent à développer une culture de formation commune sur l'ensemble du territoire national et s'adressent à :

- des enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions. Ces enseignants peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale.
- des enseignants non spécialisés et autres personnels de la communauté éducative pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation de présence en formation professionnelle

En 2025-2026, l'académie de Grenoble propose deux modules décentralisés à rayonnement national :

- **Accessibilité universelle des apprentissages et de l'enseignement. Approches inclusives et accessibles au service de tous les élèves - 25 places.**

Modalités hybrides :

Distanciel synchrone (7h), les mercredi 4 février, 25 mars, 6 mai et 17 juin 2026

Présentiel (18h) - Lycée Alain Borne, à Montélimar (26), du 30 mars à 13h30 au 2 avril à 12h30

➤ **Scolariser des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme.
25 places.**

Modalités hybrides :

Distanciel synchrone (6h), les 11 mars, 18 mars et 6 mai 2026

Présentiel (19h) au Campus Université Grenoble Alpes - Gières (38)

Du mardi 24 mars à 9h au jeudi 26 mars à 16h

Pour déposer sa candidature, il est nécessaire de :

1. Renseigner la fiche de candidature jointe, complétée de l'Avis* du supérieur hiérarchique
2. Joindre une lettre de motivation
3. **Transmettre la fiche de candidature signée + la lettre de motivation par courriel par voie hiérarchique avant le 14 septembre 2025, délai de rigueur.**

Afin de respecter le nombre de places prévues par chaque organisateur pour les modules proposés, une sélection des candidatures pourra être faite à partir des critères suivants :

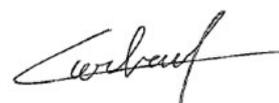
- droit d'accès pour les titulaires du CAPPEI,
- ancienneté générale de service,
- nombre d'heures de MIN ASH suivies lors des dernières années,
- mission directement en lien avec l'accompagnement et la scolarisation d'élèves en situation de handicap.

De plus, les demandes de MIN hors Académie ne seront pas retenues si une offre de formation équivalente est proposée au niveau académique. Enfin, nous vous rappelons qu'un seul MIN par candidat peut être accordé.

Pour information, la liste des candidats retenus validée sera communiquée par la direction générale de l'enseignement scolaire aux services académiques et départementaux.

Très cordialement,

Le directeur de l'Ecole Académique de la Formation Continue



Jean-Christophe LARBAUD

** Avis du chef.fe d'établissement pour les enseignants 2D, de l'IEN de circonscription pour les enseignants 1D (examen des candidatures en DSDEN), du directeur.trice de CIO pour les PSYEN, du pilote de PIAL pour les AESH*

PJ

- EAFC Grenoble - MIN - Fiche candidature pour avis - Septembre 2025
- Annexe 1 : Liste MIN INSEI
- Annexe 2 : Liste MIN ASH déployés en EAFC / personnes référentes en académie
- Annexe 3 : Formation des Professeurs Ressource Troubles du Neurodéveloppement (PRTND)